

qui qui écrivait, pour être rendue à la sagesse pratique des propriétaires, des industriels, des commerçants, en un mot, de ceux qui savent et qui agissent. La faveur du public, le mérite devenu le seul titre à l'exercice des fonctions publiques. Enfin, des principes chrétiens, des institutions monarchiques et libres, engendrant des mœurs actives et sérieuses, tel est l'idéal que nous souhaitons et que Dieu nous donnera si la France doit vivre.
Genève, juin 1871.

LES PERTES DE L'INTERNATIONALE

L'Association internationale des travailleurs est en voie de réorganisation, dans la capitale du monde. On cherche à se rendre compte des pertes en hommes et en argent éprouvées par la Société. Les pertes en argent sont déjà connues. Elles se décomposent ainsi :

| | |
|--|----------------|
| Produit des sommes versées pendant le siège par les sociétaires de Paris, et absorbées par la propagande. | 200.000 fr. 00 |
| Cotisations volontaires faites pendant le siège, et ayant eu la même destination. | 21.615 25 |
| Envoi de Londres, le 11 mars, au capitaine Audignou, par deux traites sur la maison Rothschild et une traite sur la maison Pillet Will, traites au nom d'un grand marchand de fournitures. | 145.000 00 |
| Second envoi de Londres au même, même moyen, trois traites. | 100.000 00 |
| Premier envoi de Berlin à Louis Franckel et Régère, par Wolwski jeune, espèces. | 96.000 00 |
| Deuxième envoi de Berlin : deux traites, par Chamard, soldat retenu de captivité. | 20.000 00 |
| 17 mars. Envoi de Londres par Srautier, en espèces. | 200.000 00 |

Au 18 mars, l'insurrection parisienne coûtait donc à l'Association internationale des travailleurs.

Dès le lendemain du 18 mars, Flourens écrivait à Londres.

« Paris est à nous, mais il nous faut des fonds. Le citoyen Assi prétend que l'on peut tenir deux mois avec un million, et nous avons à peine cent mille francs. »

Quelques jours après, un envoi de deux millions vint en aide au Comité central, qui se trouvait sans le sou, et lui donna les moyens de culbuter les partisans de l'ordre.

Ce fut le dernier envoi de fonds.

Toutefois, la Société envoya à Flourens, qui était son Benjamin, des armes et des munitions : environ 5,000 revingtons, 10,000 revolvers et 5 millions de cartouches.

Aujourd'hui, l'insurrection a perdu ses armes, mais elle ne croit pas avoir perdu complètement son argent.

Quant à établir les pertes numériques en hommes, c'est une affaire plus difficile.

La plupart des secrétaires des sections sont ou morts, ou emprisonnés, ou en fuite.

Toutefois, les résultats donnés par sections prouvent bien que les internationaux ont largement payé de leur personne dans la lutte qui a ensanglanté Paris.

Sur cinquante-cinq mille adhérents inscrits à Paris, l'Association internationale des travailleurs a perdu huit mille hommes, tués ou blessés.

Vingt mille affiliés environ sont entre les mains de la justice.

Les affiliés étrangers ou provinciaux qui sont venus apporter leurs concours à l'insurrection étaient, d'après les rapports officiels de Londres, cinquante-cinq mille environ également.

Vingt-deux mille sont aujourd'hui tués, blessés ou prisonniers.

Ces pertes, dont le chiffre n'est pas définitif, montrent que le comité central de l'Association n'est pas facile à effrayer. En effet, on demande tout simplement de Londres de reconstituer la Société avant le 1^{er} juillet.

Le Gouvernement laissera-t-il les bandits se réorganiser ?

LE RALE DES PÉTROLEUSES

Les amazones de la Commune, les incendiaries des monuments de Paris, les employées des soldats de la France, les proxénètes et les prostituées des satrapes de l'Hotel-de-Ville, les promulgatrices du code de l'union libre dans la crapule libre, les détraquées de « Dieu, cet objet rocoo » (historique) et prêtresses de Marat déifié, les femmes des hébertistes et les allatées des babouvistes de 1871, les atroces mégères qui avaient inventé le devise arborée enfin par l'nn de leurs nourrissons dans un document insurrectionnel : « Meurtre et pétrole ! » ont tenu jusqu'à la fin à éclipser leurs mères, les tricoteuses de 1793.

Au moment où la lutte suprême s'engageait dans les derniers arrondissements restés au pouvoir de l'insurrection, celle qui, nous ne savons par quelles inconcevables horreurs, avait encouru le droit d'emboucher le cor et de sonner l'hallali à la meute écumeuse et bondissante, s'exprimait ainsi dans un document qui a survécu pour l'édification des générations à venir :

Rassemblez TOUTES LES FEMMES et le COMITÉ lui-même, et venez immédiatement pour ALLER AUX BARRICADES.

Citoyenne E. DINTRI, au comité du 11^e arrondissement. Ce document, trouvé à la mairie du 11^e arrondissement, est revêtu d'un large cachet rond, où on lit en bordure : Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés, et au-dessous : Commission exécutive. Le centre du cachet, naturellement à l'encre rouge, est orné d'un splendide bonnet phrygien.

Il est flanqué des deux ordres suivants, de la gauche à droite, desquels il ne faut pas le séparer.

VILLE DE PARIS
MAIRIE
du
11^e arrondissement
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Egalité, Fraternité.
Paris, le 23 mai 1871.

Ordre aux commissaires de police de réquisitionner immédiatement tous les produits chimiques (INFLAMMABLES ET VIOLENTS) qui se trouvent dans votre arrondissement et de les concentrer dans le 11^e arrondissement.
Pour mettre dans les caves de l'église Ambroise.

Le délégué municipal,
P. MAGDONEL.
Ici se trouve un cachet rond à l'encre rouge portant en bordure : « République française. Commune de Paris, » et au centre : « Mairie du 11^e arrondissement. »

VILLE DE PARIS
MAIRIE
du
11^e arrondissement
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Egalité, Fraternité.
COMMUNE DE PARIS
Quartier général de la défense
du 11^e arrondissement

Bon pour des « tonneaux de pétrole. »
Sur cette pièce, il n'existe ni signature, ni cachet.
Ce rale des pétroleuses est-il celui de l'agonie ?

LA COMMISSION SCIENTIFIQUE DE LA COMMUNE
ET LE FEU GRÉGOIS.

On se rappelle les expériences de feu grégois faites pendant le siège. Ce terrible engin n'avait pu être employé pendant la guerre étrangère. La Commune résolut d'en fai-

re une arme de guerre civile.
Au lendemain du 4 septembre, le gouvernement de la défense nationale, assigé de tous côtés par les inventeurs et les donneurs d'avis, fit venir à Paris trois chimistes, inventeurs d'un procédé de destruction, d'incendie qui se rapprochait de ce que la tradition du feu grégois nous rappelle. Ces trois personnages, Borne, Decanis, et un troisième dont le nom nous échappe, étaient restés à Paris après la capitulation.
L'un des trois anciens associés, M. Ducanis, s'était séparé de ses collègues, et les deux autres, en relations suivies avec M. Pothuau, ministre de la marine, préparaient un rapport sur leur invention, qu'ils espèrent faire adopter du ministre de la marine.

Quelques jours après son installation, la Commune, avisée de la présence à Paris des inventeurs du feu grégois, les fit mandier et les invita de travailler à son service.
Ces messieurs, fort peu friands des avantages qu'on leur offrait — s'en vont droit à Versailles et racontent l'affaire à M. Pothuau, Le ministre leur demanda comme service de rester à Paris, de surveiller ce que la Commune était en état de faire à ce sujet, de prévenir enfin autant que possible, l'emploi des procédés incendiaires qui, à leur connaissance, devraient être employés soit contre l'armée de Versailles, soit à l'intérieur de Paris.

Nos deux inventeurs se dévouèrent et revinrent. Durant leur absence, un individu se disant au courant du procédé avait obtenu 20,000 fr. de la commune pour les premiers déboursés de la fabrication. Ils firent arrêter les premiers travaux et restituer 8,000 fr. à la caisse de la commission scientifique quant aux matières incendiaires, ils les gardèrent, se proposant, disent-ils, de les utiliser eux-mêmes, vu que, seuls, ils connaissaient le véritable feu grégois et s'empressaient d'en armer la commune. Mais, ajoutèrent-ils, il fallait du temps, beaucoup de temps.

Ils eurent le talent de tirer en longueur jusqu'au 18 mai. A cette époque, Paris, furieux, s'enquit en détail de ce que devenait l'invention grégoise. Informations prises, il lui fut prouvé que les inventeurs avaient détruit et fait disparaître tout ce qu'ils avaient trouvé des matières incendiaires, qu'il n'avaient jamais songé à fabriquer rien de pareil et qu'ils avaient fait tous leurs efforts pour empêcher la fabrication.

M. Borne fut arrêté le 19 mai. On chercha son collaborateur, mais sans succès. C'est à la ferme de ces deux personnes que l'on doit d'avoir évité de plus grands malheurs. Ils ont rendu l'inappréciable service de mettre des bâtons dans les roues à tous les inventeurs de procédés de destruction.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Présidence de M. JULES GRÉVY

Suite de la séance du 13 juin 1871.

Le général Trochu continuant :
Le général trouva l'Impératrice très-courageuse, très-firme, mais très-définant. Elle me dit : Les ennemis seuls de l'empereur ont pu lui conseiller de revenir à Paris. Il n'y reviendrait pas vivant.
— Je suis donc l'ennemi de l'empereur, Madame, répondis-je. J'ai accepté avec l'avis du maréchal Mac-Mahon. Il va venir par la Marne, et il y aura un gouvernement de défense.

— L'empereur ne viendra pas à Paris, il restera à Châlons.
— Alors quelle convention ai-je faite ?
— Défendrai-je l'empereur, si l'empereur ne vient pas à Paris ?
— Vous défendez Paris sans l'empereur.

Je répondis, malgré la convention, mais par dévouement, je défendrais Paris sans l'empereur. Je publierais la proclamation. Cette proclamation commençait ainsi : Je viens, comme gouverneur de Paris, nommé par l'empereur, et je dois établir l'état de siège.

L'impératrice : Il ne faut pas que le nom de l'empereur figure sur cette proclamation dans les circonstances actuelles.
Je résistai, puis je céдай, et le nom de l'empereur disparut de la proclamation. Je ne cachai pas à l'impératrice à quels résultats graves pourrait arriver la résolution de l'empereur de ne pas se rendre à Paris et de laisser faire le siège, peut-être l'investissement de Paris, en dehors de l'empereur.

Je me présentai au ministre de la guerre. Il me reçut mal. Il me déclara qu'il était en présence du Corps législatif en possession de tous les éléments de défense et de résistance, que mon arrivée allait paralyser ses efforts et que j'étais mal venu. Je répondis que j'accomplissais une mission de dévouement et d'honneur et que le maréchal Mac-Mahon allait se replier sur Paris.
Dans la nuit du 3 au 4 septembre la nouvelle du désastre de Sedan me fut donnée par un officier rencontré dans la rue. Là, se trouve un document pour moi providentiel ; c'est à la loyauté d'un officier général de l'armée que je le dois. Ce document prouve que, depuis longtemps, j'avais perdu mon commandement de l'armée de Paris et qu'elle était dirigée par-dessus ma tête par le ministre de la guerre.

L'officier général informant le général Trochu des mesures prises par le général Palikao, ministre de la guerre et cet officier général, le général Soumain, était chargé de toutes les dispositions pour sauvegarder Paris et l'Assemblée. Il est constaté par cette lettre que non-seulement le 3 septembre et cette nuit-là du 3 au 4 septembre comme auparavant, le général Trochu a été mis de côté. Le général La Motte-Rouge, mon vieil ami, avait aussi des ordres en dehors des miens, pour la garde nationale. J'allai aux Tuileries devant l'Impératrice ; je lui dis : Madame, voilà l'heure des grands périls, il se passe ici des choses étranges, détestables, je reste à mon poste, je ne vous abandonnerai pas, mais soyez sûre que ce que je vous ai dit était la vérité et est encore la vérité.

Ultimeusement, je ne reçus aucun avis. Dès une heure de l'après-midi, le général Le Breton, questeur de l'Assemblée, se présente devant moi avec une émotion visible. J'aperçois le général Le Breton dans une des tribunes, il me contrôlera. — Une foule immense, me dit le général Le Breton, envahit les quais et va envahir l'Assemblée. Les troupes se sont laissées pénétrer, vous seul pouvez empêcher le péril. — En fait, je ne commande plus, les troupes ont été postées en dehors de mes ordres, postées par mes ordres, les événements auraient été les mêmes probablement. Je veux dire que toutes les défiances contre moi n'avaient rien de juste. Ces défiances, je les ai dédaignées de les écarter autrement que devant mes juges de l'Assemblée nationale. (Très-bien, très-bien !)

Le ministre dit que le général Mac-Mahon ne reviendrait pas à Paris, et que toutes les forces disponibles de la France viendraient à sa place sur Paris. Je combattis de toutes mes forces cette résolution désastreuse, et je quittai le ministère après avoir constaté le profond dissentiment qui existait entre nous. Quelques jours après, interpellé par le ministre de la guerre au Sénat et au Corps législatif, sur les mesures que je prendrais pour défendre le Corps législatif devant l'éventualité d'une révolution qu'il ne serait pas possible de réprimer par les armes, après les désastres essuyés devant l'ennemi. Donc, ajoutai-je, laissez-moi disposer de mon autorité morale, pour prévenir tout conflit, mais ne livrez pas bataille à Paris, livrez-la d'autant moins que vous n'avez pas de garnison dans la capitale. En effet, il n'y avait plus pour garnison que le 13^e corps, un corps absolument improvisé. Ce fut le commencement de mes disgrâces. L'impératrice vit dans mes déclarations des raisons de défiance. Je déclarai qu'il ne fallait pas compter sur des troupes affectées pour défendre ni l'Assemblée, ni l'Impératrice régente, que l'état le dernier serviteur de l'Empereur qui voulait que son nom figurât dans les déclarations officielles. Bientôt, je n'eus plus de rapport avec le ministre de la guerre. Un officier, aux environs de Gien, fut pris et traduit devant un conseil de guerre sans que je fusse consulté. Je me plaignais avec justice. Le ministre de la guerre donna sa démission ; mais il la reprit sur les instances de l'Impératrice. Toutefois, mes relations cessèrent avec le ministre de la guerre. Je ne savais que par les journaux que les Prussiens s'avançaient de cinq lieues par jour.

Je ne suis pas allé présenter mes condoléances à l'impératrice, parce que je faisais alors tous mes efforts pour défendre l'Assemblée sur l'appel que venait de faire mon vieil ami, le général Le Breton. (Plusieurs voix : reprenez-vous général !)

Le général Trochu : Messieurs, je vous remercie de votre bienveillance, maintenant je vous demande votre patience.

L'honorable membre continue :
Vous voulez, dis-je au général Le Breton, qu'un seul homme puisse arrêter 500 hom-

mes qui se ruent sur l'Assemblée. C'est impossible. Mais je ferai l'effort que vous me demandez. Et dix minutes après, le général à cheval effraya les Prussiens à travers une foule immense. Mais sur mon passage, je fus témoin d'un spectacle redoutable. Une multitude immense, hommes, femmes, enfants, sans armes mais affolés, se pressait autour de moi pour m'empêcher de passer et des hommes à figure sinistre me criaient : « Crie vive la Société ! » Je me refusai à prêter ce cri et plusieurs de ceux qui m'entouraient crièrent : Il a raison ! Je continuai ma route, mais au milieu de difficultés énormes. Et un bruit d'une heure, je vis un homme tomber et foule s'avancer vers moi en parlementaire et me dire : Où allez-vous ? — Je vais défendre le Corps législatif.

— Mais depuis une heure, le Corps législatif est envahi, j'y étais et je l'ai vu moi-même. Ça n'a rien d'extraordinaire. Il ajouta : C'est le comble de l'insulte ! Il dit qu'il se rendait à l'Hotel-de-Ville où un gouvernement était en constitution. Mais nous nous séparâmes, et je rentrai chez moi au Louvre.

Le général Trochu : Je suis sûr que le général Trochu a été mis de côté. C'est par de belles escaliers qu'il arriva au gouvernement provisoire qu'il se tenait dans un cabinet obscur. C'était pour la première fois qu'il voyait les hommes du gouvernement, excepté le Jules Favre qu'il avait vu le matin même.

Avant l'aspect d'insultes de tant d'aveuglés sur le pouvoir. Il n'en avait pas l'apparence. Ils me dirent : Général, nous ne voudrions pas que le gouvernement tombât entre les mains de ceux qui son à côté et qui pourraient être les maîtres demain. Acceptez d'être ministre de la guerre sous ce gouvernement provisoire.

Je répondis : Il faut que, en référé à mon chef, au ministre de la guerre (très-bien !)

Et immédiatement, toujours suivi par M. Steuckers (rires) je me rendis au ministère de la guerre où je trouvai le général Palikao dans la plus profonde douleur. Le colonel Montaban, son fils, avait été tué à Sedan. Il me revint cette fois avec la plus grande cordialité.

Le général Palikao me dit : tout est perdu. Si vous prenez le commandement tout sera peut-être perdu encore mais vous ralliez l'armée.

Je reviens au siège du gouvernement provisoire qui s'était en mon absence, augmenté d'un membre, M. Rochefort. (Hilarité.)

Je dis au gouvernement provisoire : si vous voulez que dans cette effroyable crise je sois utile, il faut que je sois à la tête des affaires. Que M. Favre dirige la politique et je ferai le reste. Telle est l'histoire très-abrégée de ce qui s'est passé. Restez chez moi, j'apprends que une députation officielle de l'Assemblée était venue me voir au sein du Corps législatif. Je n'en avais eu aucune connaissance.

M. Conti demanda la parole. Mais le Corps législatif ne voulait pas admettre le fait accompli de ce que je demandais. Le Corps législatif de l'Empire sans l'empereur pouvait se dire l'Assemblée nationale (sur toutes les bancs.)

D'ailleurs, messieurs, l'opinion publique de pays avait pour principal objectif ce Corps législatif. Elle ne lui pardonnait pas d'avoir décrété cette guerre fatale, malgré le pays et, j'ajouterais, malgré lui-même. Applaudissements sur tous les bancs.

Le général Trochu espère que l'Assemblée aura en dans ce qu'il vient de dire, l'explication vraie de la situation qui a précédé le siège. Il espère également qu'on verra dans ses paroles sur le siège de Paris la vérité qui n'est pas encore connue. M. le général Trochu cite les noms des premiers auteurs de la proposition d'enquête sur la conduite du gouverneur de Paris pendant le siège de Paris.

M. SCHICKLER. — Nous avons abandonné la proposition.
M. le général Trochu. — Je le sais bien, mais je ne saurais oublier les noms des premiers auteurs de la proposition : ce sont M. Toupet des Vignes, le né l'ui per ça, et mes collègues ; comme moi, ils se voulaient à une entreprise désespérée. Quant à moi, j'entraînai tête baissée. Je demandai seulement à mes collègues : Reconnaissiez-vous Dieu, la famille et la propriété. M. Jules Favre me répondit avec une énergie que ne combattait pas M. Rochefort.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 15 JUIN 1871.

LE DERNIER IRLANDAIS

PAR
ELIE BERTHET
XVI.
LE CIMETIÈRE IRLANDAIS.
(SUITE)

Et il piqua son cheval, qui partit avec ardeur, comme s'il n'eût pas été surchargé d'un double fardeau. Gunn, qui avait observé avec une attention minutieuse les mouvements de son maître, s'empressa de le rejoindre. Bientôt tous les deux passèrent avec impétuosité sous l'arche saxonne et descendirent la pente rapide du cimetière.

Sir Georges, revenu d'un premier sentiment de surprise, s'écria d'une voix tonnante :
— Ne le laissez pas échapper, constables ! feu sur lui ! C'est Richard O'Byrne, le chef des rebelles ! Feu ! vous dis-

je ! Il emporte miss Avondale, la fille d'un pair d'Angleterre !

Les constables déchargèrent en effet leurs fusils ; mais l'éclatement était venu trop tard, et d'ailleurs la plupart avaient craint de blesser la jeune fille. Aussi les balles ne firent-elles que siffler aux oreilles des chevaux, dont elles accélèrent la fuite.

Sir Georges espéra un moment que Richard et son compagnon trouveraient sur leur chemin la cavalerie, qui avait tourné le cimetière pour couper la retraite aux paddy du convoi. Mais les dragons donnaient la chasse aux fuyards dans une direction différente, et le futur héritier d'Avondale eut le chagrin de voir O'Byrne disparaître au loin dans une partie de la montagne, où personne n'eût osé le poursuivre.

Alors sir Georges revint d'un air sombre et mécontent vers sa troupe. En son absence, on avait arrêté William Sullivan et Angus O'Byrne, un rveugle et un prêtre, triste capture, comme le fit remarquer en ricanant le chef des constables dans son rapport à l'officier supérieur.

— Gardez ce vieux rebelle obstiné, dit sir Georges en désignant Sullivan avec mépris ; mais c'est un cheval qui ne vaut pas le licou. Quant à Sa Révérence, M. O'Byrne, vous allez le mettre en liberté sur-le-champ : c'est l'ordre de lord Avondale. On sait que le Révérend M. Angus a fait tous ses efforts pour empêcher cette abominable insur-

rection, et d'ailleurs... Enfin, c'est l'ordre.

Les constables relâchèrent Angus comme à regret. Aussitôt le prêtre se dirigea vers John Morris, pour s'assurer s'il vivait encore.

— Vous ne me remerciez pas, monsieur O'Byrne ? dit sir Georges d'un air hautain : nous autres, officiers de la reine, nous avons pourtant une autorité absolue en temps de guerre. J'aurais pu vous garder en prison, car je ne suis pas obligé à beaucoup de déférence envers le frère de Richard O'Byrne. — Il est vrai, sir Georges Clinton, répondit Angus d'un ton grave ; mais vous deviez au moins justice au frère de Julia.

Et comme le cœur de John avait entièrement cessé de battre, le prêtre s'agenouilla près du cadavre et pria.

Un moment après, la troupe quitta le cimetière de Rھےfeart en emmenant William. Le vieil aveugle était calme, résigné, et il murmurait de temps en temps avec un accent de joie :
— Il est sauvé ! il est sauvé !

Quant au malheureux Morris, on se décida à l'enterrer sur la place même où il avait été tué. Le constable qui fut chargé de creuser la fosse, rencontrant une terre tendre et fraîchement remuée, eut l'idée de placer le corps dans la tombe même de miss O'Byrne.

XV LA VALLÉE DES TROIS-SOEURS.

Il est une partie de l'Irlande où, malgré une occupation de six siècles, l'action du gouvernement anglais est presque toujours impuissante, sinon tout à fait nulle : elle s'appelle la Cunnemara ; elle est située dans la province du Connaught, sur la côte occidentale de l'île-Verte. Jamais pays, en effet, ne parut mieux disposé pour servir de retraite à des proscrits. Il est couvert de fâcs, de marais impraticables, de montagnes inaccessibles. Les voies de communication sont d'étroits et périlleux sentiers qui, par leur multiplicité, forment un dédale inextricable. D'ailleurs, le sol est si pauvre que l'on ferait bien des milles sans rencontrer des traces de culture. Peu de propriétaires ont osé établir des exploitations rurales de quelque importance dans ces contrées perdues, dont toute la valeur consiste en pâturages. Aussi sont-elles habitées exclusivement par des pères farouches ou par ces malfaiteurs et ces proscrits qui y affluent des comtés les plus éloignés.

Ce mot de malfaiteur ne doit pourtant pas être pris dans le sens absolu qu'il aurait partout ailleurs. En Irlande, comme nous l'avons dit déjà, les faits réputés crimes ont presque exclusivement une cause politique. Les haines de race, l'injustice et la partialité révoltante de la loi anglaise sont ordinairement les motifs

des actes coupables auxquels se laissent emporter des malheureux abrutis par l'ignorance et la misère. L'étranger qui voyage pour son agrément ou ses affaires n'a rien de plus à redouter dans ce pays que dans les régions riches et policées du Nord. S'il a fait ou soif, il peut frapper à la porte du premier cottage qui se présentera à ses regards : on l'y accueillera comme hôte et un ami. Le cadavre fait lui sera adressé par toutes les bouches ; la famille lui offrira son diner de pommes de terre et de lait ; le vieillard lui racontera des légendes ; la jeune fille lui chantera les airs gaéliques, si harma-nieux, et si doux. Mais, en revanche, malheur à l'Anglais suspect, à l'espion, au constable, à l'officier judiciaire qui s'aventure sur cette terre française de la proscrition ! Le Cunnemara tout entier se ligue contre lui.

(La suite à un prochain numéro.)

Le sieur HENRI PRUS, demeurant rue Neuve de la Fosse-aux-Cènes, 66, se met à la disposition du public en qualité de commissionnaire du Mont-de-Piété. Discretion assurée. 947